

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 13 décembre 2019	
Direction des Finances et du Secrétariat Général	N° I - 1
OBJET :	
Décision budgétaire modificative N°5 de l'exercice 2019 du budget principal	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMERION, M. Paul FOURNIE, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents excusés et non représentés :

Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas FUERTES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2018 approuvant le budget primitif 2019,

Vu la délibération du Conseil départemental N°V - 4.C en date du 14 décembre 2018 relative à la politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement - programme budgétaire 2019 - environnement,

Vu l'avis favorable de la Ve commission émis le 15 novembre 2019,

Vu l'avis favorable rendu par la Ire commission lors de sa réunion du 25 novembre 2019,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Stéphane Martinelli, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 30 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

1) de voter la décision budgétaire modificative n°5 de l'exercice 2019 du budget principal du Conseil départemental de la Haute-Marne conformément aux documents budgétaires réglementaires établis.

Les décisions s'y rapportant sont résumées ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES : 0,00 €

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section de fonctionnement:

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
DGAPS	APA emploi direct et frais versés aux bénéficiaires	651142//551	016	-100 000 €
DGAPS	Techniciennes intervention sociale et familiale	6568//51	65	100 000 €
COM	Actions de valorisation CVB 52 – nouvelles modalités de versement suivant convention approuvée le 25 octobre 2019	6568//32	65	-15 000 €
COM	Frais divers	6188//023	011	15 000 €

LES RECETTES : + 100 406,00 €

Crédits modifiés :

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 73	73262//01	100 406,00 €	Ajustement des crédits relatifs à l'attribution du FSD

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES : 0,00 €

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section d'investissement :

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
DPB	Frais d'études et de recherches collègue	2031//221	20	-75 000 €
DFSG	Remboursement capital emprunt CDC	1641//01	16	75 000 €

LES RECETTES : + 3 813 010,00 €

Crédits modifiés :

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 13	1321//315	18 550,00 €	Recette de la DRAC pour la numérisation des registres de délibérations des communes
Chap. 13	1328//68	3 794 460,00 €	Recettes liées à la location du réseau Haute-Marne Numérique
Total chapitre 13		3 813 010,00 €	

2) d'ajuster le niveau d'autofinancement par opérations d'ordre budgétaire pour le montant indiqué dans le tableau synthétique ci-dessous et d'inscrire les crédits (sans exécution) correspondants:

	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Virement à la section d'investissement (chap. 023)	+ 100 406,00 €	
Virement de la section de fonctionnement (chap. 021)		+ 100 406,00 €

3) de prendre les décisions suivantes :

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 800 €** au GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne pour les opérations de division de parcelles cadastrales aux fins de délimiter le cœur du parc national, notamment pour la partie haut-marnaise. Pour mémoire, une inscription de crédit de paiement de 10 000 € est intervenue précédemment,
- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 7 500 €** aux Restaurants du Cœur de Haute-Marne au titre de la réalisation des missions d'aide alimentaire sur différents sites dans le département. Les crédits de paiement ont été inscrits lors du vote du budget primitif.

SYNTHESE DM5 2019 DU BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRES BUDGETAIRES SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 011	15 000,00 €	Charges à caractère général
Chapitre 023	100 406,00 €	Virement à la section d'investissement
Chapitre 016	-100 000,00 €	APA
Chapitre 65	85 000,00 €	Autres charges de gestion courante
Total :	100 406,00 €	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 73	100 406,00 €	Impôts et taxes
Total :	100 406,00 €	

SYNTHESE DM5 2019 DU BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRES BUDGETAIRES SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 16	75 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Chapitre 20	-75 000,00 €	Immobilisations incorporelles
Total :	0,00 €	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 021	100 406,00 €	Virement de la section de fonctionnement (recettes)
Chapitre 13	3 813 010,00 €	Subventions d'investissement

Chapitre 16	-3 913 416,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Total :	0,00 €	

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT

Chaumont, le 13 décembre 2019

LE PRÉSIDENT,



Nicolas LACROIX